

Assemblée municipale

Jeudi 15 juin 2023 à 20h à l'école, Salle du Conseil municipal au rez-de-chaussée

Ordre du jour :

1. Discuter et approuver les comptes municipaux 2022
2. Modification du Règlement concernant l'alimentation en eau de la Commune de Romont
3. Informations diverses du Conseil municipal
4. Divers et imprévus

Les comptes 2022 ainsi que le règlement mentionné au point 2 sont déposés au secrétariat municipal, 30 jours avant l'Assemblée municipale, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture et sur le site internet de la commune (www.romont-jb.ch).

Au plus tard dans les 30 jours après l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois. Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le Conseil municipal